

Séance ordinaire du 5 juin 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq juin deux mille dix-huit à neuf heures quinze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau (partiellement), Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement durable, Yves Després, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie, Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

---

**CE-2018-06-96**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 juin 2018.

---

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

---

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau quitte son siège.

---

**CE-2018-06-97****Approbation du procès-verbal des séances des 24, 28 et 29 mai 2018**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2018 et des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 28 et 29 mai 2018.

---

**CE-2018-06-98****Aide financière à Les chevaliers de Colomb du conseil de St-Romuald no 2981**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-138](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ à Les chevaliers de Colomb du conseil de St-Romuald no 2981, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2018-06-99****Aide financière au Club l'âge d'or de Bienville-Lauzon inc.**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-139](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 500 \$ au Club l'âge d'or de Bienville-Lauzon inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

---

**CE-2018-07-00****Acquisition d'une partie des lots 2 434 421 et autres du cadastre du Québec (avenue Bégin, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2018-035](#)

Il est résolu :

- d'acquérir une partie du lot 2 434 421 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2,25 mètres carrés, telle qu'elle est présentée en l'annexe à la fiche de prise de décision INF-BI-2018-035, au prix de 1 375 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 660 534 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1 mètre carré, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 1 500 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 434 443 de ce cadastre, d'une superficie

approximative de 1 mètre carré, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 1 500 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- d'acquérir une partie du lot 2 434 472 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1 mètre carré, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 1 400 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'acquérir une partie du lot 2 434 470 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 1,28 mètre carré, telle qu'elle est présentée en annexe à cette fiche de prise de décision, au prix de 1 275 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie légale les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de décréter que ces parties de lots soient affectées à l'utilité publique.

#### **CE-2018-07-01**

##### **Financement de la dépense relative aux travaux de construction du Pavillon de services permanent et d'un stationnement au Quai Paquet**

Document d'aide à la décision INF-GEN-2018-044

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux de construction du Pavillon de services permanent et d'un stationnement au Quai Paquet au montant maximal de 1 136 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-45.

#### **CE-2018-07-02**

##### **Règlement modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services, locaux et activités offertes par la Direction de la vie communautaire**

[Document d'aide à la décision DVC-2018-007](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services et activités offerts par la Direction de la vie communautaire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-2018-007. Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour, les activités guidées du Lieu historique national du chantier A.C. Davie, les photographies et droits de reproduction secteur des archives privées ainsi que les activités sportives libres.

**CE-2018-07-03****Financement de la dépense relative à l'achat et l'installation d'un filet protecteur pour le terrain de soccer du parc Soleil**

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-012](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'achat et l'installation d'un filet protecteur pour le terrain de soccer du parc Soleil au montant maximal de 15 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-60.

---

**CE-2018-07-04****Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements aquatiques**

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2018-013](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements aquatiques au montant maximal de 20 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-60.

---

**CE-2018-07-05****Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances du 13 avril 2018**

[Document d'aide à la décision FIN-2018-016](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 13 avril 2018, est déposée, à titre d'information.

---

**CE-2018-07-06****Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 5 avril au 10 mai 2018**

[Document d'aide à la décision FIN-2018-017](#)

La liste des déboursés pour la période du 5 avril au 10 mai 2018, est déposée, à titre d'information.

---

**CE-2018-07-07****Dépôt de la liste des amendements budgétaires numéros 42 à 85 traités entre le 5 avril et le 10 mai 2018**

[Document d'aide à la décision FIN-2018-018](#)

La liste des amendements budgétaires portant les numéros 42 à 85 traités entre le 5 avril et le 10 mai 2018, est déposée, à titre d'information.

---

**CE-2018-07-08**

**Modification du Règlement RV-2018-18-01 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et du Règlement RV-2018-18-02 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations**

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de modifier le Règlement RV-2018-18-01 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et le Règlement RV-2018-18-02 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations afin de spécifier que la Ville se prévaut du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

**CE-2018-07-09**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone L1324 à même une partie des zones M1236, H1237, M1235, H1233, H1234, H1232, C1219, I1211 et I1206 sur l'emprise du Canadien National située entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la rue Laroche, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-054](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-00-67.

---

**CE-2018-07-10**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la hauteur des bâtiments, zones M0889 et H0898, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2018-074. Ce projet de règlement a pour objet :

- pour la classe d'usage « H7 Habitation trifamiliale isolée » dans les zones M0889 et H0898, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages et de fixer à 12 mètres la hauteur maximale en mètre;
  - pour la classe d'usage « H4 Habitation bifamiliale isolée » dans la zone H0898, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages et de fixer à 12 mètres la hauteur maximale en mètre;
  - pour le groupe d'usages « C1 Commerce au détail et service sans contrainte et sans entreposage extérieur » dans la zone M0889, d'augmenter la hauteur maximale en étage de 2 à 3 étages.
- 

**CE-2018-07-11**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifications concernant les secteurs à fortes pentes associés aux talus rocheux et identification des zones à risque de glissement de terrain et des secteurs à fortes pentes associés au talus rocheux sur une nouvelle annexe au Règlement**

**RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement)**[Document d'aide à la décision URBA-2018-095](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-02-48.

---

**CE-2018-07-12**

**Adoption du Second projet de règlement RV-201-18-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (industrie numérique, zones I0438, I1543, I1557 et I1558, Parcs industriels Bernières et Charny)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-096](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-02-09.

---

**CE-2018-07-13**

**Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usage C4 Débit d'essence, zone C2595, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-097](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-06 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-02-08.

---

**CE-2018-07-14**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Saint-Romuald, secteur Saint-Romuald)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-098](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-02-47.

---

**CE-2018-07-15**

**Adoption du Règlement RV-2018-18-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Lévis, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision URBA-2018-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-02-46, quant à l'ajout de la classe d'usages Habitation unifamiliale isolée (H1) dans la zone M2185.

---

#### **CE-2018-07-16**

##### **Avenant à la convention de contribution financière à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis (*Espace Desjardins, Centre de congrès et d'exposition de Lévis*)**

[Document d'aide à la décision DEV-2018-063](#)

Il est résolu de conclure l'avenant à la convention de contribution financière à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-063, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

#### **CE-2018-07-17**

##### **Vente d'une partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec à Groupe exflora inc. (terrain situé sur la rue du Ferblantier, secteur Pintendre) et affectation du fruit de la vente**

Document d'aide à la décision DEV-2018-072

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Groupe exflora inc. d'une partie du lot 5 098 038 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-072, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Groupe exflora inc., et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

---

#### **CE-2018-07-18**

##### **Nomination au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville et remerciements**

[Document d'aide à la décision DEV-2018-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer les personnes suivantes au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville :

- monsieur Sylvain Hudon, membre représentant la partie à l'entente intervenue pour le Fonds Desjardins entreprises;
- monsieur Roger Beaudry, membre représentant du milieu des affaires.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de remercier messieurs Pierre Garant et Sylvain Racine pour leur contribution et participation à titre de membres du comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

---

#### **CE-2018-07-19**

##### **Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les années 2017 et 2018**



[Document d'aide à la décision APP-2018-058](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques pour les années 2017 et 2018 (appel d'offres 2016-55-143), attribué par la résolution CV-2017-00-74, au montant de 45 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-058, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2018-07-20**

**Attribution du contrat pour la fourniture de divers véhicules lourds**

[Document d'aide à la décision APP-2018-080](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la fourniture de divers véhicules lourds (appel d'offres 2018-50-37), à Camions freightliner Québec inc., au prix de 821 118 \$, avant TPS et TVQ, pour le regroupement des lots 1, 2, 3 et 4, conformément au devis et à sa soumission.

---

**CE-2018-07-21**

**Financement de la dépense relative à des travaux supplémentaires à l'hôtel de ville et modification du contrat pour les travaux de réfection et de réaménagement à l'hôtel de ville à la suite d'un sinistre**

Document d'aide à la décision APP-2018-083

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à des travaux supplémentaires à l'hôtel de ville au montant maximal de 96 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Il est également résolu de modifier pour les travaux de réfection et de réaménagement à l'hôtel de ville à la suite d'un sinistre (appel d'offres 2017-50-83), attribué par la résolution CE-2017-11-79, au montant de 233 603,90 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-083, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2018-07-22**

**Adhésion au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec visant l'acquisition de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2018-2019**

[Document d'aide à la décision APP-2018-086](#)

Il est résolu :

- de confier à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, au nom de la Ville, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés pour l'acquisition de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2018-2019;
- de confier à cette union, la responsabilité d'analyser les soumissions



déposées, de même que d'accepter que le produit commandé et livré soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie aux documents d'appels d'offres;

- que si cette union adjuge un contrat, de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec l'adjudicataire;
- afin de permettre à cette union de préparer son document d'appel d'offres, de s'engager à fournir à cette union les types et quantités de produits requis et de remplir la ou les fiches techniques d'inscription requises que transmettra cette union à la date fixée;
- de reconnaître que cette union recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux à être fixé annuellement et précisé dans les documents d'appel d'offres;
- de remettre une copie de la présente résolution à cette union.

#### **CE-2018-07-23**

##### **Attribution du contrat pour l'aménagement de bureaux administratifs au 5333, rue de la Symphonie (secteur Charny) et décret de travaux**

[Document d'aide à la décision APP-2018-088](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'aménagement de bureaux administratifs au 5333, rue de la Symphonie (secteur Charny) (appel d'offres 2018-50-38), à Action progex inc., au prix de 136 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et de décréter ces travaux.

#### **CE-2018-07-24**

##### **Modification de la résolution CE-2018-06-74 « Aide financière à Rues principales Saint-Romuald inc. »**

[Document d'aide à la décision GRE-2018-161](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2018-06-74 « Aide financière à Rues principales Saint-Romuald inc. » par le remplacement du montant de « 5 350 \$ » par celui de « 5 450 \$ ».

#### **CE-2018-07-25**

##### **Détermination de la date de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition des immeubles situés au 15, rue Charles-Édouard et au 36, rue Montcalm (secteur Lévis)**

Document d'aide à la décision URBA-2018-083-R-1

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 9 juillet 2018, à 17 h 30, lors d'une séance extraordinaire de ce conseil, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition rendue le 6 mars 2018 refusant les demandes de démolition de deux résidences situées au 15, rue Charles-Édouard et au 36, rue Montcalm (secteur Lévis).

**CE-2018-07-26**

**Levée de la séance**

La séance est levée à 12 h 35.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---